

AFFAIRES FINANCIÈRES

Rôle et mandat du comité affaires financières

Ce comité relève du comité répondant

Ce comité a pour mandat de voir à la bonne marche des affaires financières de l'organisation. Il propose ses recommandations auprès du conseil exécutif qui les soumet à l'adoption et / ou à entériner une décision par le comité.

Membres de ce comité

Le président, le trésorier et un membre du CR, et ou la commandante est consultée.

Responsabilités à déposer vers le mois de juin de chaque année :

- Présentation des prévisions budgétaires annuelles
- Présentation états financiers annuels dès le mois de mai

Responsabilités en continu :

- Lecture et présentation mensuelle des états de résultats et autres rapports selon leur convenance

Analyse de soumissions et analyse aux réponses à une demande financière

Rôle de la trésorerie

Selon art 4.6 du guide du comité répondant

- Garde les fonds de l'escadron
- Tient la comptabilité de l'escadron
- Prépare et présente les états financiers mensuels
- Prépare les états financiers ACC9 et rapports gouvernementaux
- Prépare et contrôle les reçus officiels pour dons de charité
- Fait l'inventaire des biens et le tient à jour
- Signe les chèques avec un autre signataire nommé par le comité par résolution
- Paie facture et effectue les dépôts
- Assure l'approbation des demandes ... URSC et complète les formulaires
- Prépare les états financiers pour l'assemblée générale annuelle
- Supporte le responsable cantine

Et tout autres tâches connexes